

Effets juridiques de l'adoption et identité.



FRANÇOISE-ROMAINE OUELLETTE,
PROFESSEURE HONORAIRE, INRS URBANISATION
CULTURE SOCIÉTÉ

PARTICIPATION À L'ACTIVITÉ
« REGARDS CROISÉS SUR L'IDENTITÉ SELON
DIFFÉRENTES PERSPECTIVES »,

SÉMINAIRE INTERNATIONAL SUR LA
RECHERCHE DES ORIGINES,

MONTREAL, 28 MAI 2019

Plan de la présentation



- Identité et sentiment de soi - Qui suis-je?
- La rupture identitaire résultant de l'adoption au Québec
 - Les particularités de l'adoption internationale
- Une situation identitaire paradoxale
- Quel statut pour la parenté d'origine?

Qui suis-je? La construction de l'identité, un processus évolutif



Une tension inévitable entre :

- l'identité définie par l'État et le droit (les papiers d'identité)
état civil, parenté, citoyenneté
- le sentiment de soi
l'identité personnelle qui se développe , se négocie et se transforme en interaction avec les autres.

Comment l'adoption vient-elle affecter ce processus?

L'impact identitaire de l'adoption



Les effets de l'adoption varient d'un pays à l'autre:

- ✦ Adoption additive ou inclusive (adoption simple)

Double appartenance familiale

- ✦ Adoption substitutive ou exclusive (adoption plénière)

Rupture des liens familiaux d'origine

- ✦ Dans certains pays, les deux formes d'adoption coexistent (France, Belgique, p. e.)

Les effets de l'adoption au Québec



Les adoptions privées sont prohibées (sauf adoption intrafamiliale); seul le DPJ peut placer un enfant en vue d'adoption

- L'adoption est toujours plénière (substitutive, exclusive) :
- Adoption et rupture sont légitimées par le nouvel acte de naissance, qui ne fait pas mention de l'adoption
- Confidentialité absolue des dossiers d'adoption (possibilité de connaître ses origines, sous conditions)

Les particularités de l'adoption internationale



- Recueil du consentement à la rupture des liens d'origine (peu importe la législation du pays)
- Obligations de transparence : circulation de documents reliant l'enfant à ses origines
- Pendant la durée du processus, l'adopté a une identité civile ambiguë
- Attribution de la citoyenneté canadienne
 - à titre individuel, après un processus d'immigration
 - par filiation, dès l'adoption (sans possibilité de la transmettre à son enfant né à l'étranger)

Une situation identitaire paradoxale



Juridiquement, la parenté d'origine n'existe plus.

Or, elle est simultanément:

- un lien identitaire culturellement valorisé, un repère pour dire d'où je viens et mieux répondre à la question : Qui suis-je?
- un réseau de relations potentielles (adoptions ouvertes, retrouvailles).

Un paradoxe identitaire vécu très diversement, selon les cas :

- Identification à la seule parenté adoptive
- Sentiment d'une perte de continuité identitaire à rétablir
- Adoption vécue comme une transition familiale assumée
- Etc.

Quel statut pour la parenté d'origine?



Évolution récente vers une reconnaissance du parent d'origine

(réf. nouvelle loi)

- Un tiers à l'égard de qui et pour qui la confidentialité de l'adoption peut être levée.
 - Ententes de communication
 - Divulgence de l'identité
- Un parent symboliquement reconnu sur l'acte de naissance: adoption assortie de la reconnaissance d'un lien préexistant de filiation.